

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 13 avril 2026

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : 57
Nombre de représentés : 6
Nombre d'absents : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE TREIZE AVRIL à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Kévin DAIN

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

OBJET
AFFAIRE N°2026_055_CC_53
Désignation des candidats à la
représentation des groupements de
communes au sein de la Conférence
Régionale de Santé et de l'Autonomie

Nombre de votants : 63

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
7 avril 2026

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
20/04/2026

M. Thierry ROBERT - M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Karine AGATHE FILAIN - Monsieur Dominique APAYA-GADABAYA - M. Cédric BOYER - Mme Audrey CESAR - M. Kévin DAIN - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien GUYON - M. Ludovic LASAONE - Mme Karine LEBON - Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - M. Seeven RANGAMA-PETCHY - M. Eric RENE - M. Eddie SOPHIE - Mme Jacqueline APAYA - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - M. Didier FOS - M. Karim JUHOOR - M. Lionel LEBEAU - Mme Lucette PALAS - Mme Marie Huguette VIDOT - Mme Manon VINCELOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Olivier HOARAU - M. Evane Nil AYDOGARD - Mami BAMILI - M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie NARAYANIN-RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - Mme Bibi-Fatima ANLI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL - Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Virginie SALLE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - Mme Eglantine VICTORINE - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Freddy BOYER - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

ÉTAIT ABSENT(E) :

M. Jean Yves LANGENIER

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Cyrille MELCHIOR procuration à Mme Eglantine VICTORINE - M. Gabriel AUBERT procuration à M. Karim JUHOOR - Mme Nila RADAKICHENIN procuration à Mme Alice MOREAU CLEMENTE - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Tristan FLORIANANT procuration à Mme Audrey CESAR - Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2026

AFFAIRE N°2026 055 CC 53 : DÉSIGNATION DES CANDIDATS À LA REPRÉSENTATION DES GROUPEMENTS DE COMMUNES AU SEIN DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE

Le Président de séance expose :

Selon l'article L.1432-4 du Code de la Santé Publique (CSP), la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) est un organisme consultatif composé de plusieurs collèges qui concourt, par ses avis, à la politique régionale de santé.

Sont notamment représentés au sein de ces collèges les collectivités territoriales, les usagers et associations œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé, les conférences de territoire, les organisations représentatives des salariés, des employeurs et des professions indépendantes, les professionnels du système de santé, les organismes gestionnaires des établissements et services de santé et médico-sociaux, les organismes de protection sociale.

Placée aux côtés de l'Agence Régionale de Santé, la CRSA est une instance majeure de la démocratie sanitaire. Elle est un lieu d'expression et de propositions traitant des besoins en santé de la région et des actions à mettre en place pour améliorer la santé de la population et pour développer l'efficacité du système de santé.

La liste des membres titulaires et suppléants de la CRSA est fixée par arrêté du directeur général de l'Agence Régionale de Santé.

En vertu de l'article D.1432-28 du CSP, trois représentants des groupements de communes du ressort doivent être désignés par l'Association Intercommunalités de France.

Pour ce faire, il est proposé de désigner un titulaire et un suppléant pour candidater à la représentation au sein de la CRSA de la Réunion.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour candidater à la représentation des groupements de communes au sein de la CRSA de la Réunion. Cette décision sera consignée au procès-verbal de la séance.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Oùï l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 9 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- DÉSIGNER Eric RENÉ pour candidater à la représentation des groupements de communes en qualité de représentant titulaire, au sein de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie de La Réunion ;

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le



ID : 974-249740101-20260417-2026_055_CC_53-DE

- DÉSIGNER Marina PONGÉRARD SINGAÏNY pour candidater à la représentation des groupements de communes, en qualité de représentante suppléante, au sein de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie de La Réunion.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président